

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 22 mars 2018**

**DELIBERATION N° 8/03/2018 : MODIFICATION DE MEMBRES AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT  
DE L'AGGLOMERATION DE MONTAUBAN**

*L'an deux mille dix-huit, le jeudi 22 mars à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 mars 2018.*

**Présents Titulaires** : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir** : 3

Mesdames, Messieurs, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT, Monique VALAT à Marie-Claude BERLY.

**Secrétaire de Séance** : Madame Françoise PIZZINI

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en date du 1er décembre 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2017-12-18-001 en date du 18 décembre 2017 portant adhésion de la commune de Lacourt Saint Pierre au Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-03-05-002 en date du 5 mars 2018 portant modification des statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2018-03-05-001 en date du 5 mars 2018 portant composition du Conseil Communautaire du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Considérant que, conformément aux statuts du Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Montauban, le nombre de représentants du Grand Montauban Communauté d'Agglomération au Comité Syndical du SCoT de l'Agglomération de Montauban est de 34,

Vu la délibération n°7 du 9 février 2017 portant élection des représentants du Grand Montauban au Comité Syndical du SCoT de l'Agglomération de Montauban comme suit :

Brigitte BAREGES,  
Pierre-Antoine LEVI,  
Sophie LARAN,  
Thierry DEVILLE,  
Laurence PAGES,  
Marie-Claude BERLY,  
Christian PEREZ,  
Alain CRIVELLA,  
Jean-François GARRIGUES,  
Christine MOLLIN,  
Maxime BERAUDO,  
Monique VALAT,  
Jean-Martial DEJEAN,  
Annie GUILLOT,  
Jean-Luc BUDOIA,  
Danielle AMOUROUX,  
Philippe FRANCOIS,  
Nadia CHEKLIT,  
Marc BOURDONCLE,  
Jean-Louis IBRES,  
Didier CLAMENS,  
Bernadette SERIEYS,  
Alain ABADIE,  
Pierre BONNEFOUS,  
Jacques GAYRAL,  
Alain GABACH,  
Claude VIGOUROUX,  
Michel WEILL,  
Christian MOULIS,  
Paul GRAND,  
Bernard PAILLARES,  
Pauline MUGNIER,  
Mathieu ALBERT,  
Francis LABRUYERE.

Considérant l'extension du périmètre du GMCA à la commune de Lacourt Saint Pierre et la modification du nombre de sièges du Conseil Communautaire,

Considérant que par courrier en date du 15 mars 2018, Monsieur Christian PEREZ a notifié sa démission en tant que représentant du GMCA au Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Montauban, au Président du Syndicat Mixte ainsi qu'à Madame la Présidente du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Il convient de remplacer Monsieur Christian PEREZ. Le nouveau représentant du GMCA prendra ses fonctions à compter de la prochaine réunion du Syndicat Mixte.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 15 mars 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- procéder à l'élection d'un représentant du GMCA au Comité Syndical du SCoT de l'Agglomération de Montauban.

Il est fait appel à candidature.

Madame Françoise PIZZINI se porte candidate.

Entendu le présente exposé,

Après avoir procédé aux opérations de vote et en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'élire Françoise PIZZINI, représentante du GMCA au Comité Syndical du SCoT de l'Agglomération de Montauban,
- de dire que les 34 représentants du GMCA au Syndicat Mixte du SCoT de l'Agglomération de Montauban sont les suivants :
  - o Brigitte BAREGES,
  - o Pierre-Antoine LEVI,
  - o Sophie LARAN,
  - o Thierry DEVILLE,
  - o Laurence PAGES,
  - o Marie-Claude BERLY,
  - o Françoise PIZZINI,
  - o Alain CRIVELLA,
  - o Jean-François GARRIGUES,
  - o Christine MOLLIN,
  - o Maxime BERAUDO,
  - o Monique VALAT,
  - o Jean-Martial DEJEAN,
  - o Annie GUILLOT,
  - o Jean-Luc BUDOIA,
  - o Danielle AMOUROUX,
  - o Philippe FRANCOIS,
  - o Nadia CHEKLIT,
  - o Marc BOURDONCLE,
  - o Jean-Louis IBRES,
  - o Didier CLAMENS,
  - o Bernadette SERIEYS,
  - o Alain ABADIE,
  - o Pierre BONNEFOUS,
  - o Jacques GAYRAL,
  - o Alain GABACH,
  - o Claude VIGOUROUX,
  - o Michel WEILL,
  - o Christian MOULIS,
  - o Paul GRAND,

- Bernard PAILLARES,
- Pauline MUGNIER,
- Mathieu ALBERT,
- Francis LABRUYERE.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 MARS 2018**

De sa publication le :

**23 MARS 2018**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 23 mars 2018

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

